

ARRÊTÉ n° 2021-85

**PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE
SCRUTIN DU 27 AVRIL 2021**

Le/la Directeur/trice de l'UFR des langues

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment l'article L719-1 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés ;
- Vu** l'arrêté électoral n° 2021-82 du 26 mars 2021 ;
- Vu** l'arrêté 2021-84 du 26 mars 2021 portant délégation de signature aux directeurs et directrices de composantes dans le cadre du scrutin organisé le 27 avril 2021,

Arrête

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au sein des conseils de composantes du 27 avril 2021, le bureau de vote listé ci-dessous est organisé comme suit :

Campus BDR

Salle du scrutin : A170

Président.e de bureau de vote : Laurence Kolomou

Assesseur.e 1 : Fabienne Teppati

Assesseur.e 2 : Delphine Grandjean

Campus PDA

Salle du scrutin : OR42

Président.e de bureau de vote : Estelle de Bellefon

Assesseur.e 1 : Fabienne Mar

Assesseur.e 2 : Sadia Otmani

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeur/trices par voie d'affichage dans les locaux de la composante et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'établissement et de la composante.

Fait à Lyon, le 20/03/2021

La Doyenne de la Faculté des Langues
Pour la Présidente,
Le/la Directeur/trice de l'UFR des
langues

Setty MORETTI